



**AIDES ECONOMIQUES DANS LE CADRE DE
L'EPIDEMIE COVID19**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A compter du 01/06/2020 et jusqu'au 30/06/2021, une aide sous forme de subvention de 1 000 € est mise en place par la Communauté de communes des 7 Vallées pour accompagner les très petites entreprises connaissant des difficultés suite à la crise sanitaire du COVID 19.

Entreprises éligibles :

- Entreprises n'ayant pas bénéficié du fonds de solidarité de l'état
- Activités exercées à titre principal, et relevant du commerce, de l'artisanat, des services, du tourisme. Les autoentrepreneurs sont éligibles.
- Entreprises dont le siège social est sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées
- Entreprises disposant d'un effectif égal ou inférieur à 3 salariés
- Entreprises ayant subi une perte de CA d'au moins 40% lors des confinements par rapport à la même période 2019 ou, pour les créations plus récentes, ayant subi une perte de CA d'au moins 40% lors des confinements par rapport à la moyenne mensuelle des CA pendant les mois d'activité depuis la création de l'entreprise.
- Sont exclues du dispositif : les professions libérales (professionnels de santé, architecte, notaire, avocat, géomètre, comptable, ...).

Procédure :

- Les entreprises font parvenir leur dossier de demande de subvention à 7 Vallées Comm (dont le contenu est présenté ci-dessous)
- A la suite de la complétude du dossier, l'instruction est faite par un comité, composé de 7 Vallées Comm et de ses partenaires économiques (chambres consulaires et Initiative Ternois Artois 7 Vallées)
- La décision est notifiée par courrier à l'entreprise
- Si la demande est acceptée, le versement est réalisé sur le compte bancaire professionnel de l'entreprise

Composition du dossier de demande de subvention :

- K-bis / extrait d'immatriculation de moins de 3 mois
- RIB professionnel
- Tableau récapitulatif des Chiffres d'affaires réalisés ces 12 derniers mois (ou sur une période plus courte pour les créations d'entreprise plus récentes) : modèle en annexe 1
- Attestation de minimis (modèle en annexe 2)
- Attestation sur l'honneur de ne pas avoir bénéficié du fonds de solidarité de l'état (modèle en annexe 3)
- Dernier bilan comptable
- Tout justificatif de nature à éclairer sur les difficultés

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

**LES DOSSIERS SONT A ADRESSER à
7 Vallées Entreprises – ZA du Fond de Lianne – 52 rue du Fond de Lianne
62 990 BEURAINVILLE**

Contact : Ingrid LOISELLE – ingrid.loiselle@7vallees-comm.fr – 03 21 90 42 68

ANNEXE 1 – Modèle de tableau récapitulatif des chiffres d'affaires
Joindre les justificatifs

Mois	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Aout			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

ANNEXE 2 – Attestation de minimis

Je, soussigné, M / Mme

Agissant en qualité de dirigeant ou de gérant de

L'entreprise :

Sise :

Activité :

- Atteste sur l'honneur qu'avec la présente aide, l'entreprise n'a pas perçu plus de 200 000 € d'aides au titre de la règle « de minimis » durant les deux exercices fiscaux précédents et l'exercice fiscal en cours au titre du respect des conditions d'usage du règlement UE n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,

- M'engage à ne pas percevoir plus de 200 000 € d'aides au titre du régime « de minimis » par période de 3 exercices fiscaux.

Fait à

Le

L'entreprise bénéficiaire,

(Nom et qualité du représentant légal + cachet)

ANNEXE 3 – Attestation de non obtention du Fonds de Solidarité de l'Etat

Je, soussigné, M / Mme

Agissant en qualité de dirigeant ou de gérant de

L'entreprise :

Sise :

Activité :

Atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié du fonds de solidarité de l'état

Fait à

Le

L'entreprise bénéficiaire,

(Nom et qualité du représentant légal + cachet)